

Vous utiliserez ce formulaire pour demander au tribunal de rendre une ordonnance enjoignant l'intimé de payer une partie des dépenses spéciales ou extraordinaires et nécessaires d'un enfant.

Si vous :

- demandez une **première ordonnance** de pension alimentaire pour enfants, vous aurez également rempli, entre autres, les formulaires A.1 ou A.3, C, I et possiblement d'autres formulaires;
- demandez au tribunal de **modifier** la partie consacrée aux dépenses spéciales d'une ordonnance ou d'une entente écrite enregistrée déjà en vigueur, vous aurez également rempli les formulaires A.2 ou A.4, K et I, et peut-être même d'autres.

Si l'une de ces situations s'applique à vous, veuillez remplir les formulaires susmentionnés. Vous utiliserez les renseignements compilés dans ces formulaires pour remplir celui-ci.

REMARQUE : Vous devez remplir un exemplaire séparé du formulaire F pour chaque enfant à l'égard duquel vous demandez des dépenses spéciales. Si vous payez des dépenses spéciales pour plusieurs enfants, vous devez présenter séparément les dépenses pour chaque enfant sur un formulaire F distinct. Si vous demandez le paiement de dépenses pour une année autre que l'année civile en cours, vous devez remplir un formulaire F distinct pour chaque année.

Conseils :

- Les formulaires que vous déposerez dans le cadre de votre demande présenteront de manière organisée au tribunal les renseignements vous concernant. Vous devriez inclure autant de renseignements que possible pour que le tribunal puisse prendre une décision éclairée.
- Si vous présentez votre demande en vertu d'une loi sur l'ÉEROA provinciale ou territoriale, vous devez remplir le formulaire A.1 ou A.2. Si vous présentez votre demande en vertu de la *Loi sur le divorce*, vous devez remplir le formulaire A.3 ou A.4.
- Utilisez les tableaux inclus dans le guide FormSupport intitulé *Introduction et renseignements généraux* pour connaître les autres formulaires à remplir.
- Utilisez un brouillon et une version finale lorsque vous remplissez ces formulaires. Pour que la version finale soit propre et lisible, ne la remplissez que lorsque vous êtes satisfait(e) de vos réponses.
- Joignez toutes les copies de reçus, de documents et d'autres éléments de preuve qui étayeront vos déclarations et demandes. Les documents fournis feront partie de la preuve concernant l'affaire et ne pourront pas vous être renvoyés.
- Les reçus et les documents peuvent contenir des éléments d'adresse dont vous souhaitez protéger la confidentialité. Si vous décidez de dissimuler des éléments d'adresse, assurez-vous de conserver les originaux au cas où le tribunal exige que vous les lui communiquiez.
- Après avoir rempli tous vos formulaires, vous devez attester sous serment l'exactitude de toute l'information que vous avez fournie – comme si vous présentiez les éléments de preuve en personne devant le tribunal.

Pour en savoir plus sur les questions liées au droit de la famille, rendez-vous sur le site www.justice.gc.ca.

N'oubliez pas que les montants prévus dans les tables des lignes directrices sur les pensions alimentaires pour enfants constituent des points de départ. Les montants prévus dans les tables reflètent le montant moyen dépensé par les Canadiens et Canadiennes de divers niveaux de revenu pour élever un enfant.

Les familles ont souvent des dépenses que les parents décident de diviser selon leur revenu. Par ce formulaire, vous demandez au tribunal de décider si chaque dépense est raisonnable et nécessaire pour l'enfant.

Lignes directrices sur les pensions alimentaires pour enfants au Canada

Les lignes directrices sur les pensions alimentaires pour enfants sont un ensemble de règles et de tables utilisées pour déterminer la pension alimentaire pour enfants. Elles comprennent des tables très détaillées, spécifiques à chaque province et territoire, qui indiquent le montant que les parents doivent payer.

Sauf circonstances particulières, les tribunaux doivent suivre les lignes directrices sur les pensions alimentaires pour enfants applicables.

Le ministère de la Justice du Canada a publié les *Lignes directrices fédérales sur les pensions alimentaires pour enfants - étape par étape*, qui contiennent des renseignements généraux sur les pensions alimentaires pour enfants, y compris des conseils pour savoir quelles lignes directrices s'appliquent à votre situation. Vous pouvez consulter cette publication sur le site Web suivant : <http://www.Canada.ca/droitdelafamille>

Le tribunal peut ajouter une partie de la dépense au montant de base prévu dans les tables que paie un parent à l'autre. Il est important de noter que rien n'est garanti. Vous demandez au tribunal de prendre cette décision pour vous.

Remplir le formulaire

Section 1

Nom complet de l'enfant et date de naissance

Commencez par inscrire le nom complet et la date de naissance de l'enfant à l'égard duquel vous demandez une pension alimentaire.

Section 2

Les dépenses demandées dans le présent formulaire sont pour l'année civile ____

Indiquez l'année civile pour laquelle vous demandez les dépenses.

Section 3

Mes dépenses pour l'enfant nommé ci-dessus sont

Cochez les dépenses que vous demandez pour l'enfant nommé dans le formulaire.

Section 4

Fournir les explications concernant les dépenses réclamées à la section 3

Le formulaire énumère six types de dépenses, mais vous pouvez avoir plusieurs dépenses pour chaque type de dépenses. Il suffit d'indiquer chaque dépense dans le tableau prévu à cet effet sous les types de dépenses. Joignez une page supplémentaire si vous manquez de lignes dans le tableau. Dans ce cas, veillez à toujours indiquer le

type de dépenses en utilisant les lettres figurant dans le tableau de la section 3.

Soyez très attentif en remplissant les tableaux. Toutes les **dépenses courantes** doivent être inscrites dans le premier tableau, tandis que les **dépenses ponctuelles** doivent l'être dans le deuxième tableau.

La troisième colonne du tableau des dépenses courantes sert à inscrire le montant réel (ou estimé) dépensé par **mois** alors que la dernière colonne demande le montant net dépensé par **année**.

REMARQUE : Le qualificatif « raisonnable » signifie qu'il s'agit d'une dépense que les parents peuvent normalement s'attendre à payer relativement leur(s) enfant(s) et que les parents ont les moyens d'assumer. Le terme « nécessaire » signifie que l'enfant serait retardé ou désavantagé si la dépense

n'était pas engagée. Les trois derniers types de dépenses, qui se rapportent à l'éducation, peuvent englober « tout programme éducatif qui répond aux besoins particuliers de l'enfant ». Le tribunal déterminera toujours si la dépense en éducation est raisonnable et nécessaire.

Vous devez joindre les documents précisant les raisons de la nécessité de ces dépenses. Si vous joignez des reçus, assurez-vous qu'ils correspondent aux dépenses demandées dans le formulaire. S'ils ne correspondent pas, veuillez fournir une explication. Il convient de noter que les reçus peuvent inclure des éléments d'adresse dont vous souhaitez préserver la confidentialité.

Le formulaire vous demande d'indiquer les montants réels (ou estimés) par mois. La section qui suit pourrait vous être utile pour calculer les montants nets :

Conversion des montants :

Pour convertir de mensuel à annuel		
Montant par mois 400 \$	multiplié par 12 mois X 12	Total par an 4 800 \$
Pour convertir d'annuel à mensuel		
Montant par an 4 800 \$	divisé par 12 mois / 12	Total par mois 400 \$
Pour convertir d'hebdomadaire à annuel		
Montant par semaine 92,31 \$	multiplié par 52 semaines x 52	Total par an 4 800 \$
Pour convertir d'annuel à hebdomadaire		
Montant par an 4 800 \$	divisé par 52 semaines / 52	Total par semaine 92,31 \$
Pour convertir d'annuel à toutes les deux semaines (p. ex. : un vendredi sur deux)		
Montant par an 4 800 \$	divisé par 26 semaines / 26	Total par paiement toutes les deux semaines 184,62 \$

Pour convertir de toutes les deux semaines à mensuel		
Montant par paiement toutes les deux semaines 184,62 \$	multiplié par 26 périodes de deux semaines /12 mois X 26 (= 4 800 \$) /12	Total par mois = 400 \$
Pour convertir d'annuel à deux fois par mois (p. ex., le 15 et le dernier jour de chaque mois)		
Montant par an 4 800 \$	divisé par 24 paiements / 12 mois (= 400 \$ par mois) / 2	Total par paiement deux fois par mois = 200 \$

REMARQUE : Si vous bénéficiez de crédits ou de réductions d'impôt en déclarant le montant que vous payez ou si vous bénéficiez d'autres prestations ou contributions, ces avantages doivent être déduits du montant total des dépenses de façon à ce que les deux parents partagent le coût réel lié à la dépense réellement engagée. Vous devriez joindre tout document connexe disponible.

Frais de garde d'enfant :

Le terme « frais de garde d'enfants » désigne la dépense encourue par un parent en raison de son travail, de ses études ou en cas de maladie ou d'invalidité du parent.

N'oubliez pas que les coûts normaux moyens pour subvenir aux besoins d'un enfant sont déjà pris en compte dans les tables des lignes directrices. À titre d'exemple, les frais de garde d'enfant occasionnels sont inclus au calcul du montant de pension alimentaire pour enfants prévu dans les tables des lignes directrices.

Exemple :

Andrea travaille dans une épicerie du lundi au jeudi. Son horaire de travail lui permet de préparer ses 3 enfants pour l'école, mais elle doit payer des frais de garde après l'école (pour lesquels elle

bénéficie d'un crédit d'impôt). Elle suit des cours au collège communautaire le jeudi et le vendredi soir et elle paie des frais de garde pour ces soirées.

Durant l'été, quatre jours par semaine, ses enfants vont à un camp de jour et elle paie pour ces quatre jours. Toutefois, elle ne suit pas de cours du soir durant la saison estivale et, par conséquent, elle n'a pas de frais de garde.

Andrea présente une demande pour dépenses de frais de garde. Dans le tableau des dépenses courantes, elle inscrira le type de dépenses A à la ligne 1, puis « frais de garde d'enfant pour travail ou études » dans la colonne suivante.

Le montant mensuel réel de ses frais de garde d'enfant n'est pas toujours le même – il est différent durant l'été, car elle ne suit pas de cours, même si les frais de camp de jour sont plus élevés que les frais de garde pour ses enfants après l'école. Andrea calculera le montant moyen qu'elle paie chaque mois et l'inscrira dans la troisième colonne.

Le tribunal souhaitera connaître le coût réel ou net de ces frais de garde d'enfant, après avoir pris en compte les conséquences fiscales pour la personne qui demande la

dépense. Ce montant est à saisir dans la dernière colonne.

Exemple :

Si le coût total de la garde d'enfant est pour Andrea 10 000 \$ par an et si elle obtient un remboursement d'impôt de 1 000 \$ en déclarant les frais de garde d'enfant dans sa déclaration d'impôt, le coût net annuel de la garde d'enfant est 9 000 \$.

N'oubliez pas qu'Andrea doit prouver la nécessité de la dépense. Pour ce faire, Andrea joindra ses reçus du collègue communautaire attestant qu'elle y est inscrite, ainsi que les reçus des frais de garde après l'école, des frais du camp de jour et des frais de garde régulière du jeudi et du vendredi soir. Elle écrira la lettre A sur chaque reçu pour montrer que ces reçus correspondent à l'élément qu'elle demande sur la ligne 1.

REMARQUE : N'oubliez pas de multiplier le montant réel par 12 (mois) avant de soustraire de ce total toute contribution, déduction fiscale ou autre de manière à obtenir le montant net que vous payez.

B. Dépenses médicales au-delà de 100 \$ par année (non remboursées par les assurances)

Le montant de pension alimentaire pour enfants prévu dans les tables des lignes directrices inclut déjà les frais normaux moyens pour les soins de santé d'un enfant. Si les besoins de soins de santé d'un enfant sont au moins de 100 \$ **plus élevés par année que les frais couverts par le régime d'assurance**, vous pouvez présenter une

demande de dépenses spéciales. Les soins de santé comprennent, entre autres, les médicaments, les soins orthodontiques, les verres correcteurs, l'orthophonie et le counseling.

Exemple :

Une ordonnance alimentaire est en vigueur entre Hugh et Colleen; cette dernière verse régulièrement la pension alimentaire payable. Leur fils David a besoin de traitements et d'un arc dentaires. L'orthodontiste a remis à Hugh une lettre décrivant les problèmes dentaires de David, la nécessité de les corriger, un plan thérapeutique et un devis.

Hugh demande au tribunal d'inclure les dépenses spéciales pour les soins de santé de David dans son ordonnance alimentaire.

Hugh remplira le formulaire K (pour modifier l'ordonnance) et le formulaire F pour ajouter des dépenses spéciales. Dans le tableau des dépenses courantes, il inscrira le type de dépenses B à la ligne 1 pour la catégorie « Dépenses médicales au-delà de 100 \$ par année » suivi de « soins orthodontiques ». Étant donné que le traitement n'a pas encore commencé, Hugh inscrira le montant estimé et joindra le plan thérapeutique de l'orthodontiste.

Hugh a vérifié le régime d'assurance de son employeur, lequel remboursera une partie du montant chaque année. Il pourra en plus déduire une partie du montant dans sa déclaration d'impôt sur le revenu. Il déduira ces deux chiffres du montant réel pour

calculer le montant net. Il inscrira dans la dernière colonne le montant net. Hugh annexera une copie de la page du fascicule de la compagnie d'assurance qui traite de la protection pour les traitements orthodontiques.

C. La portion des primes d'assurance médicale ou dentaire attribuable à l'enfant

Les parents versent parfois des primes d'assurance pour les besoins médicaux ou dentaires de leurs enfants. Si les primes sont raisonnables et nécessaires et correspondent à l'enfant, une partie du montant peut être comprise dans une demande de dépenses spéciales.

Exemple :

Tiffany occupe trois emplois à temps partiel pour subvenir à ses besoins et à ceux de ses enfants. Elle ne travaille pas un nombre suffisant d'heures à chaque endroit pour être admissible à la protection d'assurance médicale et dentaire de l'employeur. Elle cotise à un régime privé de soins de santé qui couvre les médicaments et les soins dentaires des enfants. La demande de Tiffany comprendra les primes d'assurance qu'elle verse chaque mois.

Pour ces dépenses, dans le tableau des dépenses courantes, Tiffany inscrira le type de dépenses C suivi des détails. Elle y inscrira les primes mensuelles d'assurance payées. À l'égard de cette dépense, le montant « net » est le même que le montant réel dépensé par Tiffany, car elle n'obtient pas de crédit d'impôt et personne d'autre ne paie une partie des primes.

Si vous versez des primes d'assurance pour subvenir aux besoins médicaux ou dentaires de votre enfant, ces primes peuvent être comprises dans votre demande de dépenses spéciales. N'incluez que la partie qui couvre l'enfant ou les enfants à l'égard desquels une pension alimentaire est demandée ou payée dans cette demande. Vous devez joindre les reçus et un justificatif de la compagnie d'assurance précisant la portion qui couvre l'enfant ou les enfants.

D. Frais extraordinaires relatifs aux études (primaires et secondaires)

Les lignes directrices sur les pensions alimentaires pour enfants incluent déjà les frais d'études normaux encourus par les parents. Lorsqu'un parent fait face à des dépenses extraordinaires, il peut présenter une demande pour que l'intimé en paie une partie.

Ces dépenses doivent d'abord être raisonnables et nécessaires, par exemple :

- Frais de scolarité – Les parents ont peut-être convenu que l'enfant fréquentera une école privée ou il faut peut-être composer avec les besoins de l'enfant.
- Tutorat – Si l'enfant éprouve des difficultés en mathématiques, le personnel scolaire peut suggérer un tuteur ou un centre d'apprentissage pour offrir à l'enfant plus de pratique ou pour lui permettre de réviser les éléments nécessaires afin de passer l'année.
- Langue – L'enfant pourrait avoir besoin d'aide supplémentaire pour apprendre une autre langue.

- Matériel – si l'école exige que l'enfant possède un ordinateur ou un autre outil de travail en classe ou pour préparer ses rapports ou faire des recherches.

REMARQUE : Ces exemples concernent des éléments qui faciliteront la réussite scolaire de l'enfant. Les dépenses pour les activités parascolaires sans rapport avec les études sont couvertes par le type de dépenses F.

N'oubliez pas que le tribunal doit constater que les dépenses sont raisonnables et nécessaires. Vous devrez annexer les reçus ou les estimations. Une lettre de l'école précisant que l'article est nécessaire pour l'enfant aidera le tribunal à évaluer cet aspect de la demande.

E. Frais relatifs aux études postsecondaires (cégep, collège ou université)

Les règles énoncées pour le type de dépenses E s'appliquent également à cette catégorie. Si l'enfant est au collège ou à l'université, vous devez présenter au tribunal une liste des cours auquel il est inscrit et des reçus pour les frais de scolarité. Si l'enfant n'est pas encore inscrit dans l'établissement postsecondaire, vous devrez obtenir une estimation des dépenses auprès de l'établissement ainsi qu'une lettre précisant que l'enfant y est admissible et la date possible de l'inscription.

F. Frais extraordinaires relatifs aux activités parascolaires.

Certains parents s'entendent sur la façon de diviser les dépenses liées aux activités

parascolaires. Ils conviennent des dépenses qui font partie des versements normaux de pension alimentaire et de la façon de diviser les autres dépenses.

Exemple :

André et Monique ont deux enfants, Jean et Natalie. Au moment de la séparation, les parents se sont entendus sur le montant de la pension alimentaire pour enfants prévu dans la table applicable des lignes directrices sur les pensions alimentaires. Ils ont rédigé une entente qui incluait les dépenses spéciales liées aux cours de musique et de soccer des deux enfants. Ils ont divisé comme suit les dépenses en fonction de leurs revenus : 40 % pour Monique et 60 % pour André.

Ces parents se sont toujours entendus sur l'importance de pratiquer un sport et de jouer d'un instrument de musique et sur le fait que les frais n'entraient pas dans le montant de base de la pension alimentaire.

Exemple :

Monique a déménagé en Colombie-Britannique et elle souhaite obtenir une ordonnance d'un tribunal augmentant la pension alimentaire et les dépenses spéciales. Elle veut en plus inclure les frais d'achat d'un violon de plus grande taille et de meilleure qualité pour Jean et d'un piano pour Natalie. Les deux enfants ont la possibilité de participer à un camp de soccer et elle veut qu'André paie une partie de cette dépense.

Monique inclura dans sa demande de dépenses courantes les dépenses déjà convenues – cours de musique et soccer. Elle inscrira sur d'autres lignes les nouvelles

dépenses (camp de soccer et instruments de musique) et elle joindra des estimations pour chaque article.

Il est impossible d'énumérer tous les frais extraordinaires relatifs aux activités parascolaires, car ils sont trop nombreux. Réfléchissez aux types d'activités parascolaires de votre enfant. Inscrivez les dépenses correspondantes dans votre demande si vous pensez que le tribunal les jugera raisonnables et nécessaires pour répondre aux besoins particuliers de l'enfant et qu'elles ne font pas partie des dépenses normales moyennes d'un parent pour subvenir aux besoins d'un enfant.

Comme d'habitude, il n'y a aucune garantie, vous demandez au tribunal de décider pour vous.

Terminer de remplir le formulaire

Terminez de remplir le formulaire en additionnant tous les montants nets et en inscrivant le total dans l'angle inférieur droit du tableau. Signez ensuite à l'endroit indiqué. Assurez-vous de joindre tous les autres formulaires et documents que l'on vous a demandé de remplir.